

Retrouvez nos flashes sur Acolynce-vigne.fr

EN BREF...

RAPPEL > CERTIPHYTO

MANGES BOURGEONS (Rappel secteurs tardifs)

MILDIU (Stratégie générale)

LIMITATION DE LA DERIVE (Maîtrisez votre qualité de pulvérisation)

ORDRE D'INCORPORATION (Outil d'aide pour le mélange)

CONTRÔLE OBLIGATOIRE PULVÉRISATEURS

ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE

STADE PHENO...

Bourgeon
dans le coton
BBCH 05



1^{ère} feuille
BBCH 11



#RAPPEL CERTIPHYTO

LA RÉGLEMENTATION CERTIPHYTO

La réglementation impose aux distributeur-négoces de détenir les informations professionnelles de ses viticulteurs, dans le cadre des approvisionnements.

Le non-respect de cette prérogative peut entraîner de graves conséquences pour Acolyance Vigne (retrait de l'agrément) et pour les viticulteurs concernés (qui pourraient ne plus être approvisionnés).

Plusieurs contrôles ont mis en évidence le fait qu'Acolyance Vigne n'a pas récupéré dans ses fichiers toutes les informations obligatoires, dans le cadre de la relation d'approvisionnement avec ses viticulteurs.

Ceux n'ayant pas pensé à nous transmettre votre renouvellement de **Certiphyto** et afin que ces ventes soient en conformité avec la réglementation en vigueur, nous vous invitons à nous faire parvenir dans les meilleurs délais : une copie de votre **Certiphyto** valide auprès de :

- votre magasin de référence et/ou
- votre technico-commercial dédié.

#MANGES BOURGEONS

À la suite de l'automne et l'hiver doux et extrêmement humide ces conditions sont favorables au développement des manges bourgeons.

Dans les secteurs tardifs, la vigne est dans sa phase de sensibilité aux mange-bourgeons : « stade gonflement du bourgeon » au stade « débourrement ». Ces ravageurs quittent leur lieu d'hivernage situé sous les écorces. L'observation de ce ravageur est à effectuer en observant 20 séries de 5 cepes consécutifs répartis dans la parcelle (hors rangs de bordure).

Les traitements sont réservés aux parcelles dont le seuil d'intervention est dépassé : **15% de cepes touchés avec au moins 1 bourgeon évidé.**

Intervenir avec un insecticide type :

Décis Protech / Deltastar à 0,5L/ha ou Success 4 à 0,1L/ha (Success 4 autorisé en viticulture biologique) ou Estamina à 0,075L/ha **en ciblant le cordon ou les baguettes avec un bon mouillage** (250-300L/ha mini).



(Bourgeons évidés)



STRATÉGIE GÉNÉRALE

Le suivi biologique réalisé par le Comité Champagne a débuté depuis plusieurs semaines. Il consiste à suivre le temps mis pour obtenir les premières germinations des « œufs d'hiver », en conditions contrôlées (échantillons placés en étuve et conservés à 20°C).

La maturité des œufs est susceptible d'être acquise au vignoble quand les premières germinations sont observées en moins de 24h d'incubation au laboratoire. **La maturité des « œufs d'hiver » est imminente.**

Plusieurs facteurs doivent être réunis pour déclencher les premières contaminations :

- Maturité des œufs est probable (*consultez l'avertissement du CIVC du 09/04/2024*)
- Présence d'organes verts. La vigne a atteint le stade de réceptivité (Eclatement des bourgeons).
- Températures moyenne journalière égale ou supérieure à 11°C.
- Pluie d'au moins 2 mm.

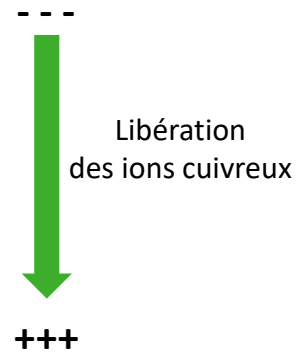
Au vu des conditions climatiques de ces jours, les premières contaminations primaires vont certainement se produire dans le vignoble cette semaine.

Mettez en œuvre les mesures prophylactiques : maintenez le couvert végétal ras et limitez au maximum le travail du sol afin de restreindre la remontée d'humidité dans la souche. Pour le choix de l'intervention, tenez compte de l'organisation du travail sur votre exploitation (temps d'intervention sur l'exploitation,...)

Produit cuprique : ils doivent toujours être appliqués avant la pluie et renouvelé dès 20mm de pluie et/ou maximum 2 nouvelles feuilles.

Caractéristiques des différentes formes de cuivre sur le mildiou :

- **Oxyde de cuivre** (Nordox 75wg) :
Action de choc très faible, protection plus longue durée
- **Sulfate de cuivre** (B.Bordelaise Disp.) :
Action de choc faible, protection longue durée
- **Hydroxyde de cuivre** (Héliocuire, Champ Flo Ampli, Kocide 2000) :
Action de choc rapide, protection courte durée
- **Sulfate de cuivre tribasique** (Fregate SC) :
Action de choc très rapide, protection très courte durée



BIOCONTRÔLE

(LBG/ Redeli/ Fosfodium/ Boing) : Fongicide avec une action systémique élevée

- **Action directe** sur le pathogène (mildiou) et,
- **Action indirecte**, effet SDP. Met en veille le système immunitaire de la plante qui s'activeront en cas d'attaque du pathogène.

Ces produits doivent toujours être associés avec un partenaire. Ils permettent d'apporter au produit associé un renforcement de l'efficacité.

#LIMITATION DE LA DÉRIVE

Le contexte réglementaire, sociétal et la recherche de performance nous obligent à une maîtrise de la pulvérisation. Devant l'hétérogénéité du volume de végétation présent en début de campagne, le risque de lessivage, de dérive, puis plus tard de la faible mouillabilité des grappes et des baies recouvertes d'une cire hydrophobe rendent le positionnement des produits très délicat. Dans ce contexte, les adjuvants homologués pour bouillies fongicides peuvent se révéler très utiles,

Depuis le 1^{er} janvier 2022, sont utilisables en production biologique conformément à l'annexe II du règlement 2018/848, les adjuvants disposants d'une homologation permettant le mélange avec des fongicides ou des insecticides.



	HELIOSOL	LE 846	STICMAN
dose par bouillie →	0,5%	1%	0,5%
	Pour bouillie herbicide, fongicide et insecticide	Pour bouillie fongicide	Pour bouillie fongicide et insecticide
	Origine 100% végétale Différentes fonctions : <ul style="list-style-type: none"> • Mention limitation de la dérive • Rétenteur • Etalant • Action anti-moussante 	Thixotropie : passage de l'état visqueux à l'état fluide. Agit sur : <ul style="list-style-type: none"> • Rétention • Etalant • Pénétration 	Plusieurs actions : <ul style="list-style-type: none"> • Améliore la rétention • Evite les phénomènes de rebond • Permet un étalement des gouttelettes • Effet adhésif et limitation du lessivage
INCORPORATION	> premier dans la cuve	> dernier dans la cuve	> dernier dans la cuve
		Modulation possible de la dose des produits associés	A privilégier avec les produits de contact



Le 1^{er} adjuvant THIXOTROPE pour des stratégies fongicides vigne durables.



Fluide lors de son passage au niveau de la buse, la gouttelette de pulvérisation avec LE 846®, devient visqueuse et extrêmement collante au contact de la culture à protéger.

La quantité de bouillie RETENUE sur la feuille de vigne est MAXIMISÉE.



Rétention - Anti-dérive - Résistance au lessivage - Pénétration

PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.



#ORDRE D'INCORPORATION

Certains produits ou certaines formulations présentent des risques d'incompatibilité physique ou chimique entre eux (exemple : **LGB + ARMICARB**) .

L'ordre dépend de leur formulation et doit respecter la règle ci-dessous sauf mention particulière indiquée sur l'étiquette. En cas de doute nous vous conseillons d'effectuer un test dans un sceau afin d'évaluer le comportement du mélange.

Ordre d'incorporation théorique :

- Remplir d'eau au moins la moitié de la cuve de votre pulvérisateur
- Transvaser les produits en respectant l'ordre, maintenir l'agitateur en marche et compléter le volume d'eau

Cas particulier avec Fosétyl AI (comme par exemple : Momentum Trio, Pangolin DG) :

Mettre les formulations SC avant le Fosétyl AI (beaucoup d'anti oidium sont formulé en SC).

Ne pas ajouter des engrais foliaire azotés ou des produits huileux et cupriques.

Mettre l'agitation pendant toute la phase de préparation de la bouillie.



INCORPORER / MÉLANGER / TRANSFÉRER

Les mélangeurs mobiles pour mieux pulvériser
Brassage mécanique ou hydraulique



- WG** : granulés autodispersibles
- SG** : granulés solubles dans l'eau
- WP** : poudre mouillable
- SC** : suspension concentrée
- SE** : suspo-émulsion
- EW** : émulsion aqueuse
- EC** : concentré émulsionnable
- SL** : concentré soluble
- CS** : suspension de capsules
- DC** : concentré dispersible
- OD** : suspension concentrée huileuse

Retrouvez l'ensemble des mélangeurs sur viticulteurs.market et dans vos magasins Acolyance Vigne.





CONTRÔLE PULVÉRISATEURS

OBLIGATOIRE TOUS LES 3ANS



Les saviez-vous ?

Depuis janvier 2021 le contrôle pulvérisateurs est obligatoire tous les 3ans. En partenariat avec la société PULV'AUB, Acolyance Vigne vous propose des journées "contrôle pulvérisateurs".

LES POINTS DE
CONTRÔLE

✓ RAMPE DE DÉSHERBAGE
140€HT

✓ PULVÉRISATEURS
140€HT 239€HT
CHENILLARD TRACTEUR

Plus de renseignements dans vos
magasins Acolyance Vigne

www.acolyance-vigne.fr

#LES ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE

Je pense à me protéger !

La campagne phytosanitaire est lancée et l'utilisation des équipements de protection individuelle n'est pas à négliger dans la manipulation et la préparation de vos bouillies de traitements.

Pour répondre à la réglementation, notre gamme de produits professionnels agricole regroupe tout le matériel de protection phytos et de travail nécessaires aux différentes activités :

- combinaisons de protection,
- tabliers de protection,
- gants,
- masques...

UN TABLEAU « EPI » FIGURE DÉSORMAIS DANS LE LIVRET DE L'ÉTIQUETTE DE CHAQUE PRODUIT PHYTOSANITAIRES.

ADAPTER LA PROTECTION AUX PHASES DE TRAITEMENT

Caractéristiques des EPI	PROTECTION DE L'UTILISATEUR PENDANT LES PHASES DE :					PROTECTION DU TRAVAILLEUR	
	MÉLANGE/ CHARGEMENT	APPLICATION AVEC :					NETTOYAGE
		PULVÉRISATEUR PORTÉ OU TRAINÉ À RAMPE, PNEUMATIQUE OU ATOMISEUR ; PULVÉRISATION VERS LE BAS		PULVÉRISATEUR PORTÉ OU TRAINÉ À RAMPE, PNEUMATIQUE OU ATOMISEUR ; PULVÉRISATION VERS LE HAUT			
	TRACTEUR AVEC CABINE	TRACTEUR SANS CABINE	TRACTEUR AVEC CABINE	TRACTEUR SANS CABINE			
GANTS EN NITRILE réutilisables (certifiés EN 374-3) ou à usage unique (certifiés EN 374-2)	Réutilisables	À usage unique		À usage unique	Réutilisables	Réutilisables	
EPI VESTIMENTAIRE conforme à la norme NF EN ISO 27065	✓	✓	✓		EPI vestimentaire	✓	
EPI PARTIEL blouse ou tablier à manches longues catégorie III type PB3 certifié EN 14605+A1	EPI vestimentaire ET EPI partiel				EPI vestimentaire ET EPI partiel		
COMBINAISON DE PROTECTION CHIMIQUE catégorie III type 3 ou 4 certifiée EN 14605+A1:2009	OU Type 3 ou 4			Type 4	OU Type 3 ou 4		
LUNETTES ou ÉCRAN FACIAL certifiés EN 166:2002 (CE, sigle 3)	✓						
PROTECTION RESPIRATOIRE demi-masque ou masque (EN 140:1998) équipé d'un filtre P3 (EN 143:2006) ou A2P3 (EN 14387:2008)				✓			



#LES ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE

Acolyance Vigne a sélectionné pour vous, une gamme d'équipements de protection individuelle répondant à la réglementation.

Produits disponibles en magasin ou sur



<p>Protection Respiratoire</p>	<div style="display: flex; justify-content: space-around; align-items: center;"> <div style="text-align: center;">  <p>Demi masque 4255+</p> </div> <div style="text-align: center;">  <p>Casque Versaflo</p> </div> <div style="text-align: center;">  <p>Demi masque 6200</p> </div> <div style="text-align: center;">  <p>Unité filtrante Versaflo</p> </div> </div>
<p>Protection des mains</p>	<div style="display: flex; justify-content: space-around; align-items: center;"> <div style="text-align: center;">  <p>Nitrile Solvex</p> </div> <div style="text-align: center;">  <p>TouchNTuff</p> </div> <div style="text-align: center;">  <p>Alphatec</p> </div> </div>
<p>Protection des yeux</p>	<div style="display: flex; justify-content: space-around; align-items: center;"> <div style="text-align: center;">  <p>Masque</p> </div> <div style="text-align: center;">  <p>Lunette</p> </div> </div>
<p>Protection du corps</p>	<div style="display: flex; justify-content: space-around; align-items: center;"> <div style="text-align: center;">  <p>Tyvek 600 +</p> </div> <div style="text-align: center;">  <p>Combinaison Phyto protect</p> </div> <div style="text-align: center;">  <p>Tunique + pantalon</p> </div> <div style="text-align: center;">  <p>Tyvek 800J</p> </div> <div style="text-align: center;">  <p>Tablier</p> </div> </div>
<p>Protection auditive</p>	<div style="display: flex; justify-content: space-around; align-items: center;"> <div style="text-align: center;">  <p>Bouchons</p> </div> <div style="text-align: center;">  <p>Casque Peltor X4A</p> </div> <div style="text-align: center;">  <p>Casque Peltor Optim 1</p> </div> </div>
<p>Protection des pieds</p>	<div style="text-align: center;">  <p>Bottes Chimie SA S5 HRO</p> </div>

#TABLEAU DES INSECTICIDES – MANGES BOURGEONS

NOM DE PRODUIT	N°AMIM	COMPOSITION	DOSE HA (AMM)	FOR MUL	ZNT AQUA	DSR	DRE	DAR	SPE 8	MENTIONS DE DANGER (réglementation CLP)	NB MAX D'APPLI /an/parcelle	FIRME	CON DT.	RESTRICTIONS D'UTILISATION
DECIS PROTECH	2010023	15g/L Deltamethrine	0,5 L	EW	20 m	10 m	6 h	14 j	oui	H226, H410	3	Bayer	1 L	Très sensible au soleil (photosensible)
DELTASTAR	2140147	15g/L Deltamethrine	0,5 L	EW	20 m	10 m	6 h	14 j	oui	H410	3	Ascenza	1 L	Odeur moins importante par rapport au Décis protech. Très sensible au soleil (photosensible)
ESTAMINA	2130083	100g/L Lambda-cyhalothrine	0,075 L	CS	50 m	10 m	48 h	7 j	oui	H302, H317, H332, H410	2	Life scientifique	1 L	Très sensible au soleil (photosensible)
SUCCESS 4 (UAB)	2060098	480g/L Spinosad	0,1 L	SC	20 m	0m	6 h	14 j	Oui	H410	2	Corteva	0,1 ; 0,5 L	Intervalle entre les applications: 10 jours



NOM DE PRODUIT	N°AMM	COMPOSITION	DOSE HA (AMM)	FOR MUL	ZNT AQUA	DSR	DRE	DAR	SPE 1	MENTIONS DE DANGER (réglementation CLP)	NB MAX D'APPLI /an/parc elle	FIRME	CONDT.	STADE PHENO	RESTRICTIONS D'UTILISATION
B. BORDELAISE RSR D.	9500452	200g/kg Sulfate de cuivre	3,75 Kg	WG	5 m	0 m	24 h	14 j	-	H318, H410	5	Upl	15 Kg	-	*
BOING CEPP	2190160	790g/L Phosphonate de potassium	2,5 L	SL	5 m	10 m	6 h	14 j	-	-	3	HELMAG	10 L	A partir de Débournement	A associer avec un autre anti-mildiou. Incompatible avec spiroxamine **
CHAMP FLO AMPLI	2000517	360g/L Hydroxyde de cuivre	2 L	SC	5 m	0 m	24 h	21 j	-	H302, H319, H332, H410	12	Nufarm	5 L	-	*
FREGATE SC	2090119	190g/L Sulfate de cuivre	3,95 L	SC	20 m	0 m	6 h	21 j	Oui	H410	5	Nufarm	10 L	-	*
HELIOCUIVRE	9900227	400g/L Hydroxyde de cuivre	3 L	SC	5 m	0 m	24 h	21 j	-	H302, H315, H318, H410	5	Action Pin	5 L	-	*
LBG 01F34 CEPP	2100041	755g/L Phosphonate de potassium	4 L	SL	5 m	0 m	6 h	14 j	-	-	5	De Sangosse	5 ; 10 L	6 feuilles à Fermeture de la grappe	A associer avec un autre anti-mildiou. Incompatible avec spiroxamine **
NORDOX 75 WG	2010130	750g/kg Oxyde cuivreux	2 Kg	WG	5 m	0 m	6 h	21 j	-	H410	-	Certis/Belchim	10 Kg	-	*
PANDERO GOLD	2010398	48,5g/kg Méfénoxam ; 400g/kg Folpel	2 Kg	WG	5 m	10 m	48 h	28 j	-	H317, H319, H332, H351, H410	2	Adama	4 Kg	-	-
REDELI / FOSFODIUM CEPP	2150067 2190567	500g/L Phosphonate de disodium	2,5 L	SL	5 m	0 m	6 h	21 j	-	-	3	Syngenta Saga	10 L	A partir de 2 feuilles	A associer avec un autre anti-mildiou. **

***Appli totale maxi de 28 kg de cuivre par hectare sur une période de 7 ans est autorisées.**

****Quantité maxi annuelle cumulée de phosphonates : 10 kg/ha/an d'équivalent d'acide phosphoreux**

